

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1824

20 juillet 2012

SOMMAIRE

A.BL.E. Soft S.à r.l.	87546	Harvest CLO I S.A.	87543
Amarilli Finance S.A.	87535	H.C.A. S.A., SPF	87544
ARISECOM Global Intermediation & Trading S.à r.l.	87536	hcommunications S.A.	87535
Azur International S.à r.l.	87539	Iberian Hod S.A.	87549
B2GTECH	87542	Ideactive Events	87528
Befficient S.à r.l.	87539	Innova Financial Holding S.à r.l.	87514
Bijouterie Daniel Martins s.à r.l.	87540	Investec GLL Fund Management Company S.A.	87549
Bonaban S.A.	87540	Ipsila S.A.	87550
Brentwood International S.à r.l.	87541	Iris Investments S.A.	87539
B&W NE Luxembourg	87506	Jasmin Investments S.A.	87547
Clavita S.A.	87542	JKC Fund	87550
Codemat	87542	Jordanus Holding S.A., SPF	87550
Comparco S.A.	87543	Kestego SICAV-SIF	87551
Corporate XII	87540	Kipanya S.A.	87551
Corporation Services Associés Luxem- bourg S.A.	87544	Lasting S.A.	87552
CRT Register International S.A.	87544	L.C.L. Constructions & Renovations Sàrl	87552
Deka Loan Investors Luxembourg II SI- CAV-FIS	87545	Levita S.A.	87552
Deka Loan Investors Luxembourg I SI- CAV-FIS	87545	Linro Capital S.à r.l.	87542
Deka Multi Asset Investors Luxembourg SICAV-FIS	87546	Macquarie Strategic Storage Facilities Hol- dings S.à r.l.	87518
Eccleston S.A.	87546	Medic International S.à r.l.	87549
Eccleston S.A.	87547	Pegaso Transportation	87529
Episteme S.A.	87551	Pegaso Transport Lux	87529
eSolve Capital S.A.	87545	RR&Co	87541
Fieldstone Holdings S.à r.l.	87547	SSCP SAR Parent S.à r.l.	87513
GRANDUCA SMART Activities S.à r.l. ..	87539	Starbev Holdings Sàrl	87548
Groupe Investimmo S.A.	87548	Sunsailing S.A.	87532
Hansofal S.A., SPF	87548	Trilantic Capital Partners IV (Europe) In- vestors S.C.A.	87535

B&W NE Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.624.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of June,

Before the undersigned Maître Paul DECKER, notary residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the deed.

There appeared,

Babcock & Wilcox Nuclear Energy, Inc., a US corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its principal business at 11525 N. Community House Road, Suite 600, Charlotte, North Carolina 28277, USA and its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19899, USA and registered with the Division of Corporations – Department of State of the State of Delaware under file number 4293945 (“B&W NE”);

here represented by M. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

Art. 2. Name. The Company’s name is B&W NE Luxembourg.

Art. 3. Purpose. The Company’s purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company’s share capital is set at EUR 75,000 (seventy-five thousand Euro) divided into 75,000 (seventy-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented including the affirmative vote of at least one type A manager and the affirmative vote of at least one type B manager.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts each year on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

All the 75,000 (seventy-five thousand) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by B&W NE named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 75,000 (seventy-five thousand Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Mr. David S. BLACK, born on August 28, 1961, in Canandaigua, New York, USA and residing professionally at 13024 Ballantyne Corporate Place, Suite 700 Charlotte, North Carolina, USA 28277;
is appointed as type A manager of the Company for an undetermined duration;
 - Mr. Philippe SALPETIER, born on August 19, 1970 in Libramont, Belgium and residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Patrick MOINET, born on July 6, 1975 in Bastogne, Belgium and residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.
- 2) The registered office of the Company shall be established at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, in the office of notary Paul DECKER, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, known to the undersigned notary, by name, surname, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour de juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu,

Babcock & Wilcox Nuclear Energy, Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son adresse principale au 11525 N. Community House Road, Suite 600, North Carolina 28277, USA, son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19899, USA et immatriculée au près du «Division of Corporations – Department of State of the State of Delaware» sous le numéro de dossier 4293945,

ici représentée par M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est B&W NE Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 75.000 EUR (soixante-quinze mille Euros), divisé en 75.000 (soixante-quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et le vote favorable d'au moins un gérant de type B.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui dé-

terminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 75.000 (soixante-quinze mille) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par B&W NE, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 75.000 EUR (soixante-quinze mille Euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.300,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) M. David S. BLACK, né le 28 août 1961 à Canandaigua, New York, USA, demeurant professionnellement au 13024 Ballantyne Corporate Place, Suite 700 Charlotte, North Carolina, USA 28277;

est nommé gérant de type A de la Société pour une période indéterminée;

- M. Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

sont nommés gérants de type B de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juin 2012. Relation GRE/2012/2073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012074697/422.

(120106204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

SSCP SAR Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.518.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075835/10.

(120106861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.644.750,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) FRIENDS OF INNOVA LP, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, Bâtiment Walker House, George Town, KY-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands, under number WK-21369;

2) GESDORAS INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 5, Themistokli Dervi, Elenion Building, 2nd Floor, 1066 Nicosia, Cyprus, registered with the Register of Commerce and Companies of Cyprus under number 190674;

3) INNOVA/4 L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 87 Mary Street, George Town, Bâtiment Walker House, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Register of Commerce and Companies of England and Wales under number LP 11130; et

4) Slawomir Lukasiewicz, domiciliated at 8, Ul. Kasztanowa, 55-010 Zerniki Wroclawskie, Poland.

All the parties are here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of four powers of attorney given under private seal in Nicosia (Cyprus) and Wroclawskie (Poland) on June 5th, 2012 and June 6th, 2012.

The said powers of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "Innova Financial Holding S.à r.l.", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 128.343, has been incorporated by deed dated May 16th, 2007 and enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated July 12th, 2007 under number 1436, hereafter the 'Company'.

- The Articles of Association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on December 22nd, 2010, published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations', number 467 dated March 11th, 2011.

- That the share capital of the Company amounts to forty-nine million six hundred forty-four thousand seven hundred and fifty euro (EUR 49,644,750), represented by three hundred ninety-seven thousand one hundred and fifty-eight (397,158) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each.

- That the appearing parties are the current shareholders of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Modification of the number of A and B Managers;
2. Amendment of Article 12 of the Articles of Association;
3. Appointment of Mr. Chafai Baihat as A Manager;
4. Resignation of Mr. Leszek Muzyczyszyn and Mr. Robert Conn as B Managers;
5. Appointment of Mr. Iain Haggis as B Manager;
6. Miscellaneous.

- That the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to set the number of Managers in the Articles of Association as follows:

Seven Managers:

4 A Managers; and

3 B Managers.

Second resolution

Further to the above resolution, it has been resolved to amend Article 12 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by seven managers: four (4) A - executive managers and three (3) B - non-executive managers. They will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. One B non-executive manager may be nominated for appointment, revocation or replacement, as the case may be by Gesdoras Investments Limited, as long as Gesdoras Investments Limited is a shareholder of the Company. The remaining managers may be nominated for appointment, revocation or replacement, as the case may be, by Innova/4 L.P.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least five (5) out of seven (7) members, under which always three (3) A executive managers and two (2) B non-executive managers, are present or represented. Any decisions by the board of managers shall be taken by absolute majority of votes cast by the managers present or represented at the meeting.

As long as Gesdoras Investments Limited, holds shares in the Company representing 10% of the share capital and 10% of the voting rights, or a lesser number of the Company's shares, provided that the lesser number is a result of the disposal of part of the shares by Gesdoras Investments Limited, in a sale of the Company's shares effected by Innova/4 L.P., in which the Company's shares held by these entities are disposed in the proportion to the overall number the Company's shares held by these entities at that time (“Minimum Exposure of Gesdoras Investments Limited”), a unanimous resolution of the Company's board of managers will be required for the exercise by the Company of its voting rights at a general shareholders' meeting of Meritum Bank ICB S.A. (former BWE S.A.), called to resolve upon the following: (i) giving consent to a material change of the scope of business of Meritum Bank ICB S.A. (former BWE S.A.), and (ii) giving consent to any acquisition by Meritum Bank ICB S.A. (former BWE S.A.) involving a capital investment of Meritum Bank ICB S.A. (former BWE S.A.) in the amount exceeding EUR 10,000,000.-.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or by signature of any special agent as decided by the board of managers, provided he/she acts within the limits of the power granted by the board of managers.”

Third resolution

Further to the above resolution, it has been resolved to appoint Mr. Chafai Baihat, Company Senior Manager, born on 8th June 1983 in Forbach (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager.

Fourth resolution

It has been resolved to resign Mr. Leszek Muzyczyszyn and Mr. Robert Conn, as B Managers of the Company.

Fifth resolution

It has been resolved to appoint Mr. Iain Haggis, born on December 9th, 1961 in Epsom (United Kingdom), professionally residing at 1, Rondo ONZ, 35th Floor, 00-124 Warsaw, Poland, as B Manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le onze juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) FRIENDS OF INNOVA L.P., société de droit des îles Cayman, ayant son siège social à 87 Mary Street, Bâtiment Walker House, George Town, KY-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés des îles Cayman, sous le numéro WK-21369;

2) GESDORAS INVESTMENTS LIMITED, société de droit de Chypre, ayant son siège social au 5, Themistokli Dervi, Bâtiment Elenion, 2nd Floor, 1066 Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Chypre sous le numéro 190674;

3) INNOVA/4 L.P., société de droit anglais, ayant son siège social au 87, Mary Street, George Town, Bâtiment Walker House, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 11130; et

4) Slawomir Lukaszewicz, domicilié au 8, Ul. Kasztanowa, 55-010 Zerniki Wroclawskie, Pologne.

Toutes les parties sont ici représentés par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de quatre procurations délivrées sous seing privé à Nicosie (Chypre) et Wroclawskie (Pologne) les 5 et 6 juin 2012.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée «Innova Financial Holding S.à r.l.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 128.343, a été constituée suivant acte reçu en date du 16 mai 2007 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juillet 2007, sous le numéro 1436.

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 467 du 11 mars 2011.

- Que le capital social de la Société s'élève à quarante-neuf millions six cent quarante-quatre mille sept cent cinquante euros (49.644.750,- EUR), représenté par trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-huit (397.158) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les comparantes sont les associés actuels de la Société, représentant 100% du capital.

- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du nombre de Gérants de catégorie A et de catégorie B;
2. Modification de l'article 12 des statuts;
3. Nomination de M. Chafai Baihat comme Gérant de catégorie A;
4. Démission de M. Leszek Muzyczyszyn et M. Robert Conn en temps que Gérants de catégorie B;
5. Nomination de M. Iain Haggis en tant que Gérant de catégorie B;
6. Divers.

- Que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de modifier le nombre de Gérants dans l'acte de constitution comme suit:

Sept Gérants:

4 Gérants de catégorie A; et

3 Gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par sept gérants: quatre gérants (4) A et trois (3) gérants B. Ils formeront un Conseil de Gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Un gérant peut être élu par nomination, révocation ou remplacement, le cas échéant par Gesdoras Investments Limited, aussi longtemps que Gesdoras Investments Limited est associé de la Société. Les autres gérants peuvent être élu par nomination, révocation ou remplacement, le cas échéant, par Innova/4 L.P.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins cinq (5) gérants sur sept (7), dont toujours trois (3) gérants A et deux (2) gérants B, sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance sera adoptée par la majorité absolue des votes des gérants présents ou représentés à l'assemblée.

Aussi longtemps que Gesdoras Investments Limited détient des parts sociales dans la Société représentant 10% du capital et 10% des droits de vote, ou un nombre moindre de parts sociales de la Société, pourvu que ce dernier soit le résultat de la détention d'une partie des parts sociales par Gesdoras Investments Limited, dans une vente des parts sociales de la Société faite par Innova/4 L.P., dans laquelle les parts sociales détenues par ces entités sont vendues pour le nombre total de parts sociales de la Société détenue par ces entités à ce moment («Exposition Minimum de Gesdoras Investments Limited»), une résolution unanime du conseil de gérance de la Société sera requise pour l'exercice par la Société de ses droits de vote à l'assemblée générale des actionnaires de BWE S.A., appelé à se prononcer sur les résolutions suivantes: (i) donner son approbation pour un changement matériel de l'étendue des affaires de BWE S.A., et (ii) donner son approbation sur toute acquisition par BWE S.A. impliquant un investissement en capital de BWE S.A. pour un montant excédant EUR 10.000.000,-.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant ou par tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.»

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de nommer Monsieur Chafai Baihat, Senior Manager, né le 8 juin 1983 à Forbach (France), dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de catégorie A de la Société.

87518

Quatrième résolution

Il a été décidé de démissionner Monsieur Leszek Muzyczyszyn et Monsieur Robert Conn, en tant que Gérants de catégorie B.

Cinquième résolution

Il a été décidé de nommer Monsieur Iain Haggis, né le 9 décembre 1961 à Epsom (Royaume-Uni), dont l'adresse professionnelle est au 1, Rondo ONZ, 35^{ème} étage, 00-124 Varsovie, Pologne, en tant que Gérant de catégorie B.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2012. LAC/2012/27572. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074917/237.

(120106379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.103.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

1. Lombard Odier Macquarie Infrastructure Fund LP a limited partnership under the laws of Jersey, whose registered office is at 26, New Street, St Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, acting by its general partner Lombard Odier Infrastructure GP Limited ("LODH"), here duly represented by Arnaud Schneider, private employee, with professional address in 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, in virtue of a proxy given on 30 November 2011 under private seal;

2. THE TRUST COMPANY LIMITED acting as custodian of MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT LIMITED acting as responsible entity of MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND III A, an Australian trust, whose registered office is at Level 7, No. 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australia ("GIF III A"), here duly represented by Arnaud Schneider, private employee, with professional address in 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, in virtue of a proxy given on 30 November 2011 under private seal;

3. THE TRUST COMPANY LIMITED acting as custodian of MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT 2 LIMITED acting as responsible entity of MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND III B, an Australian trust, whose registered office is at Level 7, No. 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australia ("GIF III B"), here duly represented by Arnaud Schneider, private employee, with professional address in 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, in virtue of a proxy given on 30 November 2011 under private seal;

4. INFRASTRUCTURE ACCESS BERMUDA LIMITED, a Bermudan incorporated company, acting through its Investment Manager Macquarie Specialised Asset Management (Bermuda) Limited whose registered office is at 3rd Floor, Washington Mall 1, Reid Street, Hamilton HM11, Bermuda ("IABL"), here duly represented by Arnaud Schneider, private employee, with professional address in 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, in virtue of a proxy given on 30 November 2011 under private seal; and

5. ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS FCPR, a French fonds commun de placement à risques acting by its management company (société de gestion) Antin Infrastructure Partners SAS, a société par actions simplifiée governed by

the laws of France whose registered office is at 374, rue Saint Honore, 75009 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Registry under number 487 530 677 (“Antin”), here duly represented by Arnaud Schneider, private employee, with professional address in 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, in virtue of a proxy given on 30 November 2011 under private seal.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

LODH, GIF III A, GIF III B, IABL and Antin (collectively the “Shareholders”), represented as stated above, declare and request the notary to enact the following:

- Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a share capital of EUR 50,000.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B.141.103 (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 17 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2238 dated 12 September 2008, page 107,391; the Articles have never been modified.

This being declared, the appearing parties, (i) LODH, holder of eighteen thousand two hundred and fifty (18,250) ordinary shares, (ii) GIF III A, holder of six thousand nine hundred and eighty-three (6,983) ordinary shares, (iii) GIF III B, holder of six thousand nine hundred and eighty-three (6,983) ordinary shares, (iv) IABL, holder of one thousand one hundred and seventeen (1,117) ordinary shares and (ii) Antin, holder of sixteen thousand six hundred and sixty-seven (16,667) ordinary shares, representing together the entire share capital of the Company, have immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to AUTHORISE the Board of managers to distribute the share premium held in the Company’s premium account from time to time.

Second resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to INCREASE the share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) in order to raise it from its current amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) to one hundred thousand Euro (EUR 100,000) by creating and issuing fifty thousand (50,000) new ordinary shares (the “New Shares”) having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind, subject to the payment of a share premium of nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 950,000) (the “Share Premium”).

LODH's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

LODH, represented as stated here above, declares to subscribe for eighteen thousand two hundred and fifty (18,250) of the New Shares and to have them, together with a part of the Share Premium amounting to three hundred and forty-six thousand seven hundred and fifty euros (EUR 346, 750), fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of three hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 365,000) held by LODH against the Company (the “LODH Contribution”).

Evaluation

The total net value of the LODH Contribution is at least valued at three hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 365,000) of which eighteen thousand two hundred and fifty Euro (EUR 18,250) were allocated to the share capital account, the remainder of three hundred and forty-six thousand seven hundred and fifty euros (EUR 346, 750) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and valuation of the LODH Contribution

The description and the valuation of the LODH Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the “LODH Application Form”) executed by LODH and accepted by the board of managers (“conseil de gérance”) of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that “On the date hereof, LODH has carefully reviewed the LODH Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the LODH Contribution is at least equal to three hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 365,000)”; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Dupont acting as Managers acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the “LODH Company Report”).

Proof of the existence of the LODH Contribution

Proof of the existence of the LODH Contribution has been given by the LODH Company Report and the LODH Application Form, the latter containing, among others, a declaration of LODH attesting of the true valuation of the LODH Contribution.

Effective implementation of the LODH Contribution

LODH, here represented as stated here above, declares, with respect to the LODH Contribution, that:

- it is the holder of the LODH Contribution to be contributed to the Company;
- the LODH Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- LODH has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the LODH Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the LODH Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said LODH Contribution in order to duly formalise the LODH Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

GIF III A's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

GIF III A, represented as stated here above, declares to subscribe for six thousand nine hundred and eighty-three (6,983) of the New Shares and to have them, together with a part of the Share Premium amounting to one hundred and thirty-two thousand six hundred and sixty-seven euros (EUR 132,667), fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of one hundred and thirty-nine thousand six hundred and sixty Euro (EUR 139,660) held by GIF III A against the Company (the "GIF III A Contribution").

Evaluation

The total net value of the GIF III A Contribution is at least valued at one hundred and thirtynine thousand six hundred and sixty Euro (EUR 139,660) of which six thousand nine hundred and eighty-three Euros (EUR 6,983) were allocated to the share capital account, the remainder of one hundred and thirty-two thousand six hundred and sixty-seven euros (EUR 132,667) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and valuation of the GIF III A Contribution

The description and the valuation of the GIF III A Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "GIF III A Application Form") executed by GIF III A and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, GIF III A has carefully reviewed the GIF III A Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the GIF III A Contribution is at least equal to one hundred and thirty-nine thousand six hundred and sixty Euro (EUR 139,660)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Dupont acting as Managers acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the "GIF III A Company Report").

Proof of the existence of the GIF III A Contribution

Proof of the existence of the GIF III A Contribution has been given by the GIF III A Company Report and the GIF III A Application Form, the latter containing, among others, a declaration of GIF III A attesting of the true valuation of the GIF III A Contribution.

Effective implementation of the GIF III A Contribution

GIF III A, here represented as stated here above, declares, with respect to the GIF III A Contribution, that:

- it is the holder of the GIF III A Contribution to be contributed to the Company;
- the GIF III A Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- GIF III A has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the GIF III A Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the GIF III A Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said GIF III A Contribution in order to duly formalise the GIF III A Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

GIF III B's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

GIF III B, represented as stated here above, declares to subscribe for six thousand nine hundred and eighty-three (6,983) of the New Shares and to have them, together with a part of the Share Premium amounting to one hundred and thirty-two thousand six hundred and sixty-seven euros (EUR 132,667), fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of one hundred and thirty-nine thousand six hundred and sixty Euro (EUR 139,660) held by GIF III B against the Company (the "GIF III B Contribution").

Evaluation

The total net value of the GIF III B Contribution is at least valued at one hundred and thirty-nine thousand six hundred and sixty Euro (EUR 139,660) of which six thousand nine hundred and eighty-three Euro (EUR 6,983) were allocated to the share capital account, the remainder of one hundred and thirty-two thousand six hundred and sixty-seven euros (EUR 132,667) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and Valuation of the GIF III B Contribution

The description and the valuation of the GIF III B Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "GIF III B Application Form") executed by GIF III B and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, GIF III A has carefully reviewed the GIF III B Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the GIF III B Contribution is at least equal to one hundred and thirty-nine thousand six hundred and sixty Euro (EUR 139,660)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Dupont acting as Managers acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the "GIF III B Company Report").

Proof of the existence of the GIF III B Contribution

Proof of the existence of the GIF III B Contribution has been given by the GIF III B Company Report and the GIF III B Application Form, the latter containing, among others, a declaration of GIF III B attesting of the true valuation of the GIF III B Contribution.

Effective implementation of the GIF III B Contribution

GIF III B, here represented as stated here above, declares, with respect to the GIF III B Contribution, that:

- it is the holder of the GIF III B Contribution to be contributed to the Company;
- the GIF III B Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- GIF III B has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the GIF III B Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the GIF III B Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said GIF III B Contribution in order to duly formalise the GIF III B Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

IABL's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

IABL, represented as stated here above, declares to subscribe for one thousand one hundred and seventeen (1,117) of the New Shares and to have them, together with a part of the Share Premium amounting to twenty-one thousand two hundred and twenty-three euros (EUR 21,223), fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of twenty-two thousand three hundred and forty Euro (EUR 22,340) held by IABL against the Company (the "IABL Contribution").

Evaluation

The total net value of the IABL Contribution is at least valued at twenty-two thousand three hundred and forty Euro (EUR 22,340) of which one thousand one hundred and seventeen Euro (EUR 1,117) were allocated to the share capital account, the remainder of twenty-one thousand two hundred and twenty-three euros (EUR 21,223) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and Valuation of the IABL Contribution

The description and the valuation of the IABL Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "IABL Application Form") executed by IABL and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, IABL has carefully reviewed the IABL Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the IABL Contribution is at least equal to twenty-two thousand three hundred and forty Euro (EUR 22,340)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Dupont acting as Managers acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the "IABL Company Report").

Proof of the existence of the IABL Contribution

Proof of the existence of the IABL Contribution has been given by the IABL Company Report and the IABL Application Form, the latter containing, among others, a declaration of IABL attesting of the true valuation of the IABL Contribution.

Effective implementation of the IABL Contribution

IABL, here represented as stated here above, declares, with respect to the IABL Contribution, that:

- it is the holder of the IABL Contribution to be contributed to the Company;
- the IABL Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- IABL has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the IABL Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the IABL Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said IABL Contribution in order to duly formalise the IABL Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Antin's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

Antin, represented as stated here above, declares to subscribe for sixteen thousand six hundred and sixty-seven (16,667) of the New Shares and to have them, together with a part of the Share Premium amounting to three hundred and sixteen thousand six hundred and seventy-three euros (EUR 316,673), fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of three hundred and thirty-three thousand three hundred and forty Euro (EUR 333,340) held by Antin against the Company (the "Antin Contribution").

Evaluation

The total net value of the Antin Contribution is at least valued at three hundred and thirty-three thousand three hundred and forty Euro (EUR 333,340) of which sixteen thousand six hundred and sixty-seven Euro (EUR 16,667) were allocated to the share capital account, the remainder of three hundred and sixteen thousand six hundred and seventy-three euros (EUR 316,673) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and Valuation of the Antin Contribution

The description and the valuation of the Antin Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "Antin Application Form") executed by Antin and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, Antin has carefully reviewed the Antin Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Antin Contribution is at least equal to three hundred and thirty-three thousand three hundred and forty Euro (EUR 333,340)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Dupont acting as Managers acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the "Antin Company Report").

Proof of the existence of the Antin Contribution

Proof of the existence of the Antin Contribution has been given by the Antin Company Report and the Antin Application Form, the latter containing, among others, a declaration of Antin attesting of the true valuation of the Antin Contribution.

Effective implementation of the Antin Contribution

Antin, here represented as stated here above, declares, with respect to the Antin Contribution, that:

- it is the holder of the Antin Contribution to be contributed to the Company;
- the Antin Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- Antin has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Antin Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Antin Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Antin Contribution in order to duly formalise the Antin Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of managers ("conseil de gérance") of the Company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Managers"), here represented by Arnaud Schneider, pre-named, duly empowered by board resolutions dated as of 30 November 2011.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described LODH Contribution, GIF III A Contribution, GIF III B Contribution, IABL Contribution

and Antin Contribution, the Board of Managers expressly agreed with the description of the LODH Contribution, GIF III A Contribution, GIF III B Contribution, IABL Contribution and Antin Contribution, with their valuation, with the effective transfer of the LODH Contribution by LODH, the GIF III A Contribution by GIF III A, the GIF III B Contribution by GIF III B, the IABL Contribution by IABL and of the Antin Contribution by Antin, and confirms the validity of the subscriptions and payments of the New Shares and the Share Premium, as documented by the LODH Application Form, BY the GIF III A Application Form, by the GIF III B Application Form, by the IABL Application Form and by the Antin Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
Lombard Odier Macquarie Infrastructure Fund LP	36,500	36,500
MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND III A	13,966	13,966
MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND III B	13,966	13,966
INFRASTRUCTURE ACCESS BERMUDA LIMITED	2,234	2,234
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS FCPR	33,334	33,334
TOTAL:	100,000	100,000

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders unanimously RESOLVE to AMEND the article 5 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

“ **5. Share capital.** The Company’s corporate capital is fixed at hundred thousand euro (100,000) represented by hundred thousand (100,000) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of one euro (1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers.”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (€ 2,800.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil onze, le neuf décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. Lombard Odier Macquarie Infrastructure Fund LP une limited partnership constituée et existante sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant par son general partner Lombard Odier Infrastructure GP Limited (“LODH”), dûment représentée par Arnaud Schneider, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

2. THE TRUST COMPANY LIMITED agissant en tant que custodian de MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT LIMITED agissant en tant que responsible entity de MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND III A, un trust australien, ayant son siège social au Level 7 , No. 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australia (“GIF III A”), dûment représentée par Arnaud Schneider, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

3. THE TRUST COMPANY LIMITED agissant en tant que custodian de MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT 2 LIMITED agissant en tant que responsible entity de MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND III B, un trust australien, ayant son siège social au Level 7 , No. 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australia ("GIF III B"), dûment représentée par Arnaud Schneider, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. INFRASTRUCTURE ACCESS BERMUDA LIMITED, une Bermudan incorporated company, agissant par son Investment Manager Macquarie Specialised Asset Management (Bermuda) Limited ayant son siège social au 3rd Floor, Washington Mall 1, Reid Street, Hamilton HM11, Bermuda ("IABL"), dûment représentée par Arnaud Schneider, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5. ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS FCPR, un fonds commun de placement à risques français agissant par sa société de gestion Antin Infrastructure Partners SAS, une société par actions simplifiée gouvernée par le droit français ayant son siège social au 374, rue Saint Honore, 75009 Paris, France and enregistrée au register de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677 ("Antin"), dûment représentée par Arnaud Schneider, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

LODH, GIF III A, GIF III B, IABL et Antin (collectivement: les «Associés»), représentées comme dit ci-dessus, ont déclaré et ont requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de EURO 50.000 (cinquante mille euros), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.103 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg le 18 juillet 2008, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2238 du 12 septembre 2008, page 107391; les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

Ces faits ayant été déclarés, les parties comparantes, propriétaires des cinquante mille (50.000) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'autoriser le Conseil de Gérance de la Société à distribuer les primes d'émission détenues par la Société dans son compte de prime d'émission.

Seconde résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d'une prime d'émission d'un montant de neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000) (la «Prime d'Emission»).

Intervention de LODH - Souscription - Libération - Description de l'Apport

LODH, tel que représentée ci-dessus, déclare souscrire pour dix-huit mille deux cent cinquante (18,250) Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de trois cent quarante six mille sept cent cinquante euros (EUR 346.750) de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 365.000) détenue par LODH contre la Société (l'«Apport de LODH»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport de LODH est estimée au moins à trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 365.000), dont dix-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 18,250) ont été alloués au compte du capital social, le solde de trois cent quarante six mille sept cent cinquante euros (EUR 346.750) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport de LODH

La description et l'évaluation de l'Apport de LODH apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application de LODH») signée par LODH et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, LODH a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport de LODH est estimée au moins égal à trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 365.000); et

- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Dupont en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société pour LODH»).

Preuve de l'existence de l'Apport de LODH

Preuve de l'existence de l'Apport de LODH a été donnée par le Rapport de la Société pour LODH et la Lettre d'Application de LODH, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de LODH attestant de la valeur réelle de l'Apport de LODH.

Réalisation effective de l'Apport de LODH

LODH, ici représentée comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport de LODH, que:

- il est le titulaire de l'Apport de LODH devant être apporté à la Société;
- l'Apport de LODH sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- LODH a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport de LODH; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport de LODH seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport de LODH en nature afin de formaliser dûment l'Apport de LODH vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention de GIF III A - Souscription - Libération - Description de l'Apport

GIF III A, tel que représentée ci-dessus, déclare souscrire pour six mille neuf cent quatre-vingt-trois (6.983) Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de cent trente deux mille six cent soixante-sept euros (EUR 132.667) de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de cent trente neuf mille six cent soixante euros (EUR 139.660) détenue par GIF III A contre la Société (l'«Apport de GIF III A»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport de GIF III A est estimée au moins à cent trente neuf mille six cent soixante euros (EUR 139.660), dont six mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 6.983) ont été alloués au compte du capital social, le solde de cent trente deux mille six cent soixante-sept euros (EUR 132.667) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport de GIF III A

La description et l'évaluation de l'Apport de GIF III A apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application de GIF III A») signée par GIF III A et acceptée par le conseil de gestion de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, GIF III A a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport de GIF III A est estimée au moins égal à cent trente neuf mille six cent soixante euros (EUR 139.660)»; et
- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Dupont en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gestion de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société pour GIF III A»).

Preuve de l'existence de l'Apport de GIF III A

Preuve de l'existence de l'Apport de GIF III A a été donnée par le Rapport de la Société pour GIF III A et la Lettre d'Application de GIF III A, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de GIF III A attestant de la valeur réelle de l'Apport de GIF III A.

Réalisation effective de l'Apport de GIF III A

GIF III A, ici représentée comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport de GIF III A, que:

- il est le titulaire de l'Apport de GIF III A devant être apporté à la Société;
- l'Apport de GIF III A sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- GIF III A a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport de GIF III A; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport de GIF III A seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport de GIF III A en nature afin de formaliser dûment l'Apport de GIF III A vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention de GIF III B - Souscription - Libération - Description de l'Apport

GIF III B, tel que représentée ci-dessus, déclare souscrire pour six mille neuf cent quatre-vingt-trois (6.983) Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de cent trente deux mille six cent soixante-sept euros (EUR 132.667) de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance

d'un montant global de cent trente neuf mille six cent soixante euros (EUR 139.660) détenue par GIF III B contre la Société (l'«Apport de GIF III B»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport de GIF III B est estimée au moins à cent trente neuf mille six cent soixante euros (EUR 139.660), dont six mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 6.983) ont été alloués au compte du capital social, le solde de cent trente deux mille six cent soixante-sept euros (EUR 132.667) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport de GIF III B

La description et l'évaluation de l'Apport de GIF III B apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application de GIF III B») signée par GIF III B et acceptée par le conseil de gestion de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, GIF III B a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport de GIF III B est estimée au moins égal à cent trente neuf mille six cent soixante euros (EUR 139.660)»; et
- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Dupont en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gestion de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société pour GIF III B»).

Preuve de l'existence de l'Apport de GIF III B

Preuve de l'existence de l'Apport de GIF III B a été donnée par le Rapport de la Société pour GIF III B et la Lettre d'Application de GIF III B, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de GIF III B attestant de la valeur réelle de l'Apport de GIF III B.

Réalisation effective de l'Apport de GIF III B

GIF III B, ici représentée comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport de GIF III B, que:

- il est le titulaire de l'Apport de GIF III B devant être apporté à la Société;
- l'Apport de GIF III B sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- GIF III B a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport de GIF III B; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport de GIF III B seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport de GIF III B en nature afin de formaliser dûment l'Apport de GIF III B vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention de IABL - Souscription - Libération - Description de l'Apport

IABL, tel que représentée ci-dessus, déclare souscrire pour mille cent dix-sept (1.117) Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de vingt et un mille deux cent vingt-trois euros (EUR 21.223) de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de vingt-deux mille trois cent quarante euros (EUR 22.340) détenue par IABL contre la Société (l'«Apport de IABL»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport de IABL est estimée au moins à vingt-deux mille trois cent quarante euros (EUR 22.340), dont mille cent dix-sept euros (EUR 1.117) ont été alloués au compte du capital social, le solde de vingt et un mille deux cent vingt-trois euros (EUR 21.223) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport de IABL

La description et l'évaluation de l'Apport de IABL apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application de IABL») signée par IABL et acceptée par le conseil de gestion de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, IABL a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport de IABL est estimée au moins égal à vingt-deux mille trois cent quarante euros (EUR 22.340)»; et
- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Dupont en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gestion de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société pour IABL»).

Preuve de l'existence de l'Apport de IABL

Preuve de l'existence de l'Apport de IABL a été donnée par le Rapport de la Société pour IABL et la Lettre d'Application de IABL, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de IABL attestant de la valeur réelle de l'Apport de IABL.

Réalisation effective de l'Apport de IABL

IABL, ici représentée comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport de IABL, que:

- il est le titulaire de l'Apport de IABL devant être apporté à la Société;
 - l'Apport de IABL sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
 - IABL a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport de IABL;
- et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport de IABL seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport de IABL en nature afin de formaliser dûment l'Apport de v vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention de Antin - Souscription - Libération - Description de l'Apport

Antin, tel que représentée ci-dessus, déclare souscrire pour seize mille six cent soixante-sept (16,667) Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de trois cent seize mille six cent soixante-treize euros (EUR 316.673) de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de trois cent trente-trois mille trois cent quarante euros (EUR 333.340) détenue par Antin contre la Société (l'«Apport de Antin») .

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport de Antin est estimée au moins à trois cent trente-trois mille trois cent quarante euros (EUR 333.340), dont seize mille six cent soixante-sept euros (EUR 16,667) ont été alloués au compte du capital social, le solde de trois cent seize mille six cent soixante-treize euros (EUR 316.673) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport de Antin

La description et l'évaluation de l'Apport de Antin apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application de Antin») signée par Antin et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, Antin a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport de Antin est estimée au moins égal à trois cent trente-trois mille trois cent quarante euros (EUR 333.340)»; et
- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Dupont en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société pour Antin»).

Preuve de l'existence de l'Apport de Antin

Preuve de l'existence de l'Apport de Antin a été donnée par le Rapport de la Société pour Antin et la Lettre d'Application de Antin, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de Antin attestant de la valeur réelle de l'Apport de Antin.

Réalisation effective de l'Apport de Antin

Antin, ici représentée comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport de Antin, que:

- il est le titulaire de l'Apport de Antin devant être apporté à la Société;
 - l'Apport de Antin sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
 - Antin a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport de Antin;
- et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport de Antin seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport de Antin en nature afin de formaliser dûment l'Apport de Antin vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Arnaud Schneider, précité, dûment habilité en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance le 30 novembre 2011.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de Conseil de Gérance à raison des apports décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport de LODH, sur la description de l'Apport de GIF III A, sur la description de l'Apport de GIF III B, sur la description de l'Apport de IABL et sur la description de l'Apport de Antin, sur leurs évaluations, sur le transfert effectif de l'Apport de LODH par LODH, de l'Apport de GIF III A par GIF III A, de l'Apport de GIF III B par GIF III B et de l'Apport de Antin par Antin, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Emission, telles que documentées par la Lettre d'Application de LODH, par la Lettre

d'Application de GIF III A, par la Lettre d'Application de GIF III B, par la Lettre d'Application de IABL et par la Lettre d'Application de Antin.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
Lombard Odier Macquarie Infrastructure Fund LP	36,500	36,500
MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND III A	13,966	13,966
MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND III B	13,966	13,966
INFRASTRUCTURE ACCESS BERMUDA LIMITED	2,234	2,234
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS FCPR	33,334	33,334
TOTAL:	100,000	100,000

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à cent mille euro (100.000 €), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et pourra être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille huit cents euros (€ 2.800,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012075033/552.

(120106215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Ideactive Events, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.126,55.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.168.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 25 juin 2012

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet au 26 juin 2012

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 25 juin 2012

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 25 juin 2012.

2. L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux gérants de la Société:

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

- Monsieur Pedro HERNANDO, né le 20 octobre 1962 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

avec effet au 26 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075596/21.

(120106742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

**Pegaso Transportation, Société à responsabilité limitée,
(anc. Pegaso Transport Lux).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 168.164.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of May.

Before Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered address at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL and registered in Guernsey under number 50224,

hereby represented by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated May 22, 2012, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of all of the twelve thousand five hundred (12,500) shares in Pegaso Transport Lux, a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on April 5, 2012 by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 168164 (the "Company").

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The agenda is the following:

Agenda

1. Change of the corporate name of the Company from "Pegaso Transport Lux" to "Pegaso Transportation" and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

2. Amendment of the corporate object of the Company and consequential amendment of article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The object of the Company is to acquire and hold a participation, in whatever form, in Pegaso Transportation Investments S.C.A., in Pegaso Transportation International S.C.A. and in Pegaso Transportation Feeder S.C.A. and to act as unlimited shareholder and manager of Pegaso Transportation Investments S.C.A., Pegaso Transportation International S.C.A and Pegaso Transportation Feeder S.C.A.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Preliminary statement

Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited, prenamed, stated that its correct name is "Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited" and not "TC Management GP (Guernsey) Limited" as reflected in the deed certified on 5 April 2012 on behalf of the Company's shareholder.

After the Sole Shareholder approved the foregoing, it took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate name of the Company from "Pegaso Transport Lux" to "Pegaso Transportation" and to amend consequently article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Pegaso Transportation" (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the corporate object of the Company and to amend consequently article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is to acquire and hold a participation, in whatever form, in Pegaso Transportation Investments S.C.A., in Pegaso Transportation International S.C.A. and in Pegaso Transportation Feeder S.C.A. and to act as unlimited shareholder and manager of Pegaso Transportation Investments S.C.A., Pegaso Transportation International S.C.A. and Pegaso Transportation Feeder S.C.A."

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document has been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited, une société constituée et existante selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL, et immatriculée à Guernsey sous le numéro 50224,

dûment représentée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 22 mai 2012, étant l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans Pegaso Transport Lux, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 5 avril 2012 suivant acte reçu du notaire Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168164 (la "Société").

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Pegaso Transport Lux" en "Pegaso Transportation" et modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société.

2. Modification de l'objet social de la Société et modification consécutive de l'article 2 des statuts de la Société pour qu'il ait la teneur suivante:

"L'objet social de la Société est l'acquisition et la détention de participation, sous quelque forme que ce soit, dans Pegaso Transportation Investments S.C.A., dans Pegaso Transportation International S.C.A. et dans Pegaso Transportation Feeder S.C.A. et d'agir en tant qu'actionnaire commandité et gérant de Pegaso Transportation Investments S.C.A., Pegaso Transportation International S.C.A et Pegaso Transportation Feeder S.C.A.

La Société peut prêter une assistance financière aux sociétés qui font partie du groupe auquel appartient la Société, en particulier en accordant des prêts, des garanties ou des sûretés sous toutes formes.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations, de certificats de créance ou d'autres instruments similaires par voie de placement privé.

De manière générale, la Société peut effectuer toute opérations commerciales, industrielles ou financières afin de faciliter la réalisation et le développement de son objet."

Déclaration préliminaire

Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited, précitée, déclare que sa dénomination correcte est «Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited» et non pas «TC Management GP (Guernsey) Limited» tel que reflété dans l'acte notarié du 5 avril 2012, le tout certifié par l'Associé Unique de la Société.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de "Pegaso Transport Lux" en "Pegaso Transportation" et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Pegaso Transportation" (la "Société"). La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société et par conséquent, de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet social de la Société est l'acquisition et la détention de participation, sous quelque forme que ce soit, dans Pegaso Transportation Investments S.C.A., dans Pegaso Transportation International S.C.A. et dans Pegaso Transportation Feeder S.C.A. et d'agir en tant qu'actionnaire commandité et gérant de Pegaso Transportation Investments S.C.A., Pegaso Transportation International S.C.A et Pegaso Transportation Feeder S.C.A.

La Société peut prêter une assistance financière aux sociétés qui font partie du groupe auquel appartient la Société, en particulier en accordant des prêts, des garanties ou des sûretés sous toutes formes.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations, de certificats de créance ou d'autres instruments similaires par voie de placement privé.

De manière générale, la Société peut effectuer toute opérations commerciales, industrielles ou financières afin de faciliter la réalisation et le développement de son objet."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la réunion a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille Euro (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du Notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. LATTARD, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24752. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075106/151.

(120106438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Sunsailing S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 15.071.268,00.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 167.347.

En l'année deux mille douze, le 16 mai

Par devant nous Francis Kessler, notaire, résident à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Sunsailing S.A.", une société anonyme, ayant son siège social 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, sous le numéro 167.347, constituée par acte de Maître Alex Weber, notaire résident à Bascharage, en date du 23 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1002 du 18 avril 2012.

L'Assemblée est présidée par Ingrid Hoolants, ayant son adresse professionnelle, 80 Rue des Romains, à L-8080 Strassen. Le président a nommé Gauthier Mary, ayant son adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, à L-2661 Luxembourg, comme secrétaire et scrutateur.

Le président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions ont été reprises sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront enregistrées avec ces minutes.

II. Qu'il apparaît de la liste de présence que les mille (1.000) actions en circulation représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement établi à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), entièrement libéré, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, si bien que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points repris à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Définition d'une valeur nominale des actions et établissement de la valeur d'une action ordinaire à un euro.
2. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de quinze millions quarante mille deux cent soixante-huit euros (EUR 15.040.268) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) au montant de quinze millions soixante-et-onze mille deux cent soixante-huit euros (EUR 15.071.268) par l'émission de sept cent vingt-deux mille cinq cent soixante-trois (722.563) nouvelles actions ordinaires portant une valeur nominale de un euro par action et de quatorze millions trois cent dix-sept mille sept cent cinq (14.317.705) actions préférentielles portant une valeur nominale de un euro par action.
3. Détermination des droits et obligations spécifiques attachés aux actions préférentielles à émettre.
4. Souscription par l'actionnaire unique de l'ensemble des nouvelles actions ordinaires et actions préférentielles par apport en nature.
5. Modification des statuts de la Société pour refléter les décisions prises.

Première résolution

L'Assemblée générale décide de convertir les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social en trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires portant une valeur nominale de un euro (EUR 1) par action.

Les trente-et-un mille actions sont intégralement détenues par l'associé unique, ici représenté par Mme Ingrid Hoolants, en vertu d'une procuration datée du 4 mai 2012.

Seconde résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société par un montant de quinze millions quarante mille deux cent soixante-huit euros (EUR 15.040.268) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) au montant de quinze millions soixante-et-onze mille deux cent soixante-huit euros (EUR 15.071.268) par l'émission de sept cent vingt-deux mille cinq cent soixante-trois (722.563) nouvelles actions ordinaires portant une valeur nominale de un euro par action et de quatorze millions trois cent dix-sept mille sept cent cinq (14.317.705) actions préférentielles portant une valeur nominale de un euro par action.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de conférer aux actions préférentielles les droits et obligations suivants:

- 1) Chaque action préférentielle donnera droit à un droit de vote aux assemblées générales de la société.
- 2) Les actions préférentielles auront une maturité de 10 ans. A cette date, les actions préférentielles seront soit rachetées par la Société (à leur valeur nominale, à laquelle seraient à ajouter les dividendes préférentiels accumulés et non distribués le cas échéant), soit reconduites pour une nouvelle période de 10 ans sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.
- 3) A défaut pour l'assemblée générale de prendre une décision relative au sort à réserver aux actions préférentielles, le caractère préférentiel de ces dernières serait automatiquement éteint pour le futur, de sorte qu'elles donneraient alors droit, à partir de leur date de maturité, aux mêmes avantages économiques que les actions ordinaires, dans le respect toutefois des droits acquis aux porteurs d'actions préférentielles avant l'extinction de leur caractère préférentiel.
- 4) Les détenteurs d'actions préférentielles émises auront droit, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, au paiement d'un dividende préférentiel correspondant à la somme de
 - 3,7% (trois virgule sept pourcents) de la valeur nominale de l'action;
 - 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession de valeurs mobilières pendant l'exercice. Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues en portefeuille réalisées au cours de l'exercice; les plus- et moins-value réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. Si dans un exercice le résultat découlant de la vente d'actions est négatif, le détenteur d'actions préférentielles n'aura droit à 90% du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.
 - 3,7% (trois virgule sept pourcents) des bénéfices liés aux actions préférentielles des années précédentes non encore distribués, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la société.
- 5) Dans l'hypothèse où la société émettrice ne procéderait pas à la distribution intégrale des bénéfices liés aux actions préférentielles au titre d'une année donnée, le reliquat sera reporté aux années comptables ultérieures et se cumulera avec les dividendes préférentiels qui seront alors distribués au profit des détenteurs d'actions préférentielles.
- 6) Les détenteurs d'actions préférentielles n'auront pas droit aux dividendes ordinaires.
- 7) Les détenteurs d'actions préférentielles n'auront pas droit au boni de liquidation.
- 8) Les détenteurs d'actions préférentielles auront un droit préférentiel au remboursement de leur apport et des dividendes préférentiels, de sorte que les actions ordinaires peuvent être considérées comme subordonnées aux actions préférentielles.

Quatrième résolution

Les sept cent vingt-deux mille cinq cent soixante-trois (722.563) nouvelles actions ordinaires et les quatorze millions trois cent dix-sept mille sept cent cinq (14.317.705) actions préférentielles ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique et libérées par l'apport en nature d'une créance de quinze millions quarante mille deux cent soixante-huit euros (EUR 15.040.268) détenue par l'actionnaire unique envers la Société.

L'estimation de la créance à quinze millions quarante mille deux cent soixante-huit euros (EUR 15.040.268) est acceptée par la société et est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par RSM Audit Luxembourg ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et dont le rapport conclut en substance comme suit:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus et sur base des commentaires faits au point 4, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur de la créance apportée ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la Société émises en contrepartie, soit 722.563 nouvelles actions ordinaires et par 14.317.705 actions préférentielles d'une valeur nominale d'EUR 1 chacune".

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et Valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- le rapport du réviseur d'entreprises mentionné ci-dessus;
- une déclaration des administrateurs de la Société;

Réalisation effective des apports

L'actionnaire unique déclare:

- être seul propriétaire de l'actifs apportés celui-ci étant librement transmissible et non sujet à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquels un tiers pourrait demander que l'actif apporté, en tout ou en partie, lui soient transféré;
- que l'actif apporté est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale décide de remplacer le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts par le texte suivant:

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze millions soixante-et-onze mille deux cent soixante-huit euros (15.071.268,- EUR) représenté par sept cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-trois (753.563) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et quatorze millions trois cent dix-sept sept cent cinq (14.317.705) actions préférentielles (les "Actions Préférentielles") d'une valeur nominale de un euros (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont collectivement désignées comme les "Actions".

La date de maturité des Actions Préférentielles est fixée à dix années à compter de leur émission par la Société. A compter de ce jour, l'assemblée générale se prononcera sur le sort à réserver aux Actions Préférentielles et décidera soit de procéder à leur rachat à valeur nominale (plus les dividendes préférentiels accumulés et non entièrement payés le cas échéant), soit de les reconduire pour une nouvelle période de dix ans.

A défaut pour l'assemblée générale de prendre une décision concernant le rachat ou la reconduction des Actions Préférentielles à compter de leur maturité, leurs droits économiques privilégiés seront automatiquement éteints pour le futur, de sorte que les Actions Privilégiées donneront seulement droit aux dividendes ordinaires selon les modalités précisées à l'article 19 ci-après et ne donneront plus droit à un remboursement privilégié en cas de dissolution de la Société conformément à l'article 20 ci-après. Malgré cette extinction des droits économiques privilégiés, les droits acquis par les porteurs d'Actions Préférentielles dans le passé resteront en toutes circonstances acquis par ces derniers pour le futur, de sorte que les dividendes privilégiés acquis resteront dus par la Société aux porteurs d'Actions Préférentielles et, en cas de boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, seront payés aux porteurs d'Actions Préférentielles avant toute distribution aux actionnaires."

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide de remplacer l'article 19 des Statuts par un nouvel article 19 ayant la teneur suivante:

" **Art. 19.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présents statuts.

En cas de distribution, le détenteur des Actions Préférentielles bénéficiera, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, du paiement d'un dividende préférentiel correspondant à la somme de

- 3,7% (trois virgule sept pourcents) de la valeur nominale de l'action;
- 90% du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession de valeurs mobilières pendant l'exercice. Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues en portefeuille réalisées au cours de l'exercice; les plus- et moins-value réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. Si au cours d'un exercice donné le résultat découlant de la vente d'actions était négatif, le détenteur d'actions préférentielles n'aura droit à 90% du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de cette perte par des plus-values positives.
- 3,7% (trois virgule sept pourcents) des bénéfices liés aux actions préférentielles des années précédentes non encore distribués, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la société.

Toute distribution de dividende supplémentaire par la société se fera uniquement au porteur d'Actions Ordinaires, en proportion avec sa participation dans le capital de la société, le porteur d'Actions Préférentielles n'aura pas droit à une autre distribution de dividende en dehors du Dividende Préférentiel.

En cas d'impossibilité pour la société de procéder à une distribution de dividende pour une année donnée ou dans l'hypothèse où les Dividendes Préférentiels n'auraient pas été entièrement mis en paiement, les Dividendes Préférentiels seront reportés aux années comptables ultérieures jusqu'à leur distribution effective et se cumuleront avec les Dividendes Préférentiels qui seront alors distribués au profit des détenteurs d'Actions Préférentielles.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues parla loi".

Septième résolution

L'Assemblée générale décide de compléter l'article 20 des Statuts par les deux paragraphes suivants:

Le capital social et le montant de la prime d'émission, si elle existe, seront en priorité payés au détenteur des Actions Préférentielles puis, pari passu, aux détenteurs d'Actions Ordinaires.

Le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, après que celle-ci se soit acquittée de l'intégralité de ses dettes et des Dividendes Préférentiels impayés, sera distribué aux seuls détenteurs d'Actions Ordinaires, proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros (€ 6.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Hoolants, Mary, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2012. Relation: EAC/2012/6491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012075207/173.

(120106333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

hcommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 144.239.

—
Madame Florence Bastin, administrateur, démissionne de son poste avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075325/9.

(120106926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Amarilli Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.231.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 juin 2012

Monsieur DONATI Régis, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur LAINATI Giovanni sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Monsieur MARIANI Daniele ne se représente plus aux suffrages.

Pour extrait sincère et conforme

AMARILLI FINANCE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012075357/19.

(120106910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2012

Les mandats des membres du conseil de surveillance et du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Conseil de surveillance:

MM. Eric Scussel, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Giuseppe Cataldo, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Jérôme Geier, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Réviseur d'entreprise:

Ernst & Young, 7 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV (EUROPE) Investors SCA

Société en commandite par actions

Représenté par TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV EUROPE LUX GP S.à r.l.

Signature

Gérant unique

Référence de publication: 2012075847/26.

(120106922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

ARISECOM Global Intermediation & Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.637.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den vierzehnten Juni.

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden mit dem Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Herrn Hansgünter Karl BECKER, Kaufmann, geboren am 30. Juli 1945 in Duisburg (Deutschland), mit Berufsanschrift in L-1528 Luxembourg, 22-24, Boulevard de la Foire.

Der oben genannte Komparent, hat den amtierenden Notar ersucht, den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu erstellen, der hiermit wie folgt aufgesetzt wird:

Zweck, Dauer, Name, Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist.

Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmangesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

- der Vertrieb, Import und Export von Konsum-und Industriegütern aller Art, sowie alle kommerziellen Aktivitäten;
- der gewerbsmäßige An- und Verkauf von Konsumgütern und Waren, Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen, sowie sonstigen Rohstoffen einschließlich deren jeweiliger Weiterverwendung im eigenen Namen und für eigene Rechnung;
- die Geschäftsführung und die Übernahme der beschränkten oder auch unbeschränkten Haftung von Unternehmen sowie das Halten von Beteiligungen an Kapital-bzw. Personengesellschaften;

Die Gesellschaft kann desweiteren alle anderen Geschäfte kommerzieller, industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft dienlich sein können.

Hierzu gehören auch die Errichtung von Zweigniederlassungen, sowie der Erwerb und die Errichtung von anderen Unternehmen in Luxembourg und im Ausland bzw. die Beteiligung daran.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat die Bezeichnung Arisecom Global Intermediation & Trading S.à r.l.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz wird in der Stadt Luxembourg im Großherzogtum Luxemburg festgelegt.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

Art. 9. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 10. Rechtsgeschäftliche Verfügungen eines Gesellschafter über seinen Gesellschaftsanteil oder über Teilen hiervon bedürfen zu ihrer Wirksamkeit eines zustimmenden Beschlusses aller anderen Gesellschafter.

Art. 11. Der Tod, die Insolvenz, Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 12. Erben oder Rechtsnachfolgern der Gesellschafter ist es in jedem Falle untersagt die Dokumente und Gesellschaftsgüter der Gesellschaft pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Geschäftsführung

Art. 13. Die Gesellschaft wird geführt und vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer.

Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 14. Dritten gegenüber ist -auch im Fall mehrerer Geschäftsführer -jeder Geschäftsführer unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen (Alleinvertretungsberechtigung).

Die Geschäftsführer sind von etwaigen Beschränkungen des Selbstkontrahierens befreit.

Vollmachten werden durch die Geschäftsführer privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

Art. 15. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen.

Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Entscheidungen der Gesellschafter, Gesellschafterversammlung

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.

Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 18. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 19. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen eine Bilanz und ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

Art. 22. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Gesellschaftsauflösung, Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest.

Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Alle fünfhundert (500) Anteile wurde von Herrn Hansguenter Becker, gezeichnet und vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat den alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft ist in L-1528 Luxembourg, 22-24, Boulevard de la Foire.
- Herr Hansguenter Becker, Kaufmann, geboren in Duisburg (Deutschland) am 30. Juli 1945, beruflich wohnhaft 22-24, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, wird auf unbestimmte Zeit zum alleinigen Geschäftsführer ernannt.
- Alle Verträge und sonstige Entscheidungen die im Namen der Gesellschaft vor dieser Gründung von Herrn Hansgünter Becker gezeichnet oder getroffen worden sind werden hiermit ausdrücklich von der Gesellschaft angenommen und ratifiziert.

Der alleinige Geschäftsführer ist zur Einzelvertretung zur Eröffnung von Konten bei Banken und anderen Finanzinstituten vollumfänglich berechtigt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar hat den Komparenten darauf hingewiesen, dass die Gesellschaft zwecks Ausübung der vorgenannten Tätigkeit im Besitz einer seitens der zuständigen Behörden ausgestellten Ermächtigung sein muss.

Der Komparent bestätigt ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. BECKER und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 15 juin 2012. LAC / 2012 / 27759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 26. Juni 2012.

Référence de publication: 2012075364/149.

(120106725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Iris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.896.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 juin 2012

Résolution

Monsieur Lucien VOET étant décédé, Monsieur Mario CASTRO, né le 02/02/1963 à Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Community Link SA, administrateur unique de la société Iris Investments SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075608/13.

(120106748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Azur International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 117.479.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2011

L'assemblée a décidé que la société Azur International Sarl sise au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 117479 de racheter 91 parts sociales à Madame Birgitta Pettersson, demeurant au 54, Nybrogatan, S-11425 Stockholm.

Pour extrait sincère et conforme

Frederik ROB

Gérant

Référence de publication: 2012075379/15.

(120106724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

**Befficient S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GRANDUCA SMART Activities S.à r.l.).**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 163.625.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075383/11.

(120106765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Corporate XII, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 147.895.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrätes vom 17. April 2012

Es wird festgestellt und bestätigt, dass Herr Benedikt Schwartz, geschäftsansässig in Otto-Hahn-Ring 6, 81739 München, Deutschland, sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 17. April 2012 niedergelegt hat.

Der Verwaltungsrat beschließt, dass mit Wirkung vom 17. April 2012 Herr Dr. Norman Gehrke, geschäftsansässig in Otto-Hahn-Ring 6, 81739 München, Deutschland, für Herrn Benedikt Schwartz in den Verwaltungsrat aufgenommen wird. Die Bestellung von Herrn Dr. Norman Gehrke muss von der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung bestätigt werden.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach ab dem 17. April 2012 wie folgt zusammen:

Nikolaus Schmidt-Narischkin (Vorsitzender)

Manfred Bauer

Leif Bjurström

Heinz-Wilhelm Fesser

Dr. Norman Gehrke

Holger Naumann

Klaus-Michael Vogel

Die Verwaltungsratsmitglieder nehmen zur Kenntnis, dass die Mandate sämtlicher Mitglieder des Verwaltungsrates anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfindet, enden.

Die Verwaltungsratsmitglieder beschließen ferner, dass Herr Nikolaus Schmidt-Narischkin für die Dauer seines Mandates zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt ist.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2012075428/28.

(120106727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Bijouterie Daniel Martins s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 55, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 65.106.

—
Extrait du Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 18 avril 2012

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société BIJOUTERIE DANIEL MARTINS Sarl, RCS Luxembourg B65.106, du 32 rue Dicks à L-4081 Esch sur Alzette au 55, rue Dicks à L-4082 Esch sur Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075398/12.

(120106948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Bonaban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 41.176.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2012

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Koen LOZIE et Joseph WINANDY et la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Glacis S.à.r.l.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31.12.2012.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012075405/17.

(120106945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

RR&Co, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.919.

—
Extrait de l'assemblée générale tenue en date du 15/05/2012

Il résulte de l'assemblée Générale tenue en date du 15 mai 2012 que:

5^{ème} Résolution

Décision de renouveler le mandat d'administrateur de M. Gerry Salucci résidant professionnellement 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013 et qui clôturera l'exercice financier au 31 décembre 2012.

7^{ème} Résolution

Décision de changer la personne chargée du contrôle des comptes, Fiduciaire Marc Muller Sàrl, 3A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour Fidewa-Clar S.A., N° RCSL B165462, 2 rue du Château d'eau, L-3364 Leudelange, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013 et qui clôturera l'exercice financier au 31 décembre 2012.

Extrait de la résolution circulaire du date du 13/04/2012

4^{ème} Résolution

Décision de transférer le siège social de la Société RR&CO S.A. du 3A, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 25A, Boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012075780/25.

(120106783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Brentwood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.461.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 25 juin 2012 à 15h00

a été nommé gérant unique Gerardus H.M. OSSEVOORT, né le 27 août 1963 à Arnhem, Pays-Bas, demeurant 22 rue de Mars la Tour, F-54800 Tronville, France

à effet du 26 juin 2012

en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 juin 2012.

BRENTWOOD INTERNATIONAL SARL

Gerardus H.M. OSSEVOORT

Gérant unique

Référence de publication: 2012075407/19.

(120106745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

B2GTECH, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 8, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 133.820.

—
Extrait de la décision de l'actionnaire unique prise à Luxembourg le 23 novembre 2011

L'actionnaire unique prend acte et accepte la démission de Monsieur Maurice HOUSSA en tant qu'administrateur unique.

L'actionnaire unique coopte comme nouvel administrateur unique Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat. Le mandat du nouvel administrateur viendra ainsi à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2015.

L'actionnaire unique prend acte que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes MAZARS, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012075410/19.

(120106905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Linro Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 123.346.

—
En vertu d'une cession sous seing privé en date du 25 juin 2012, les 1.000 parts sociales de la société LINRO CAPITAL S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B123346 détenues par Monsieur CHRISTER LINDQVIST, demeurant au Koltrastvägen 11 A, 192 55 Sollentuna, Suède, ont été cédées à la société AB CYPRESSEN sise Östermalmsgatan 87 E, 114 59 Stockholm enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Suède «Allabolag» sous le numéro 556886-4432

Pour avis sincère et conforme

Frederik ROB

Gérant

Référence de publication: 2012075652/16.

(120106741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Clavita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 56.852.

—
RECTIFICATIF

Le rectificatif au bilan au 31.12.2011 publié en date du 21/06/2012 sous référence L120102877 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075450/11.

(120106790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Codemat, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 137.118.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 27 avril 2012

L'Assemblée décide de renouveler, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018, le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;

- Monsieur André BODART, demeurant 17 rue de la Montagne L-3391 Peppange.

L'Assemblée ne renouvelle pas le mandat du commissaire aux comptes de la société FIDUO et nomme à la place la société AUDITEURS ASSOCIES, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937, avec siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012075454/19.

(120106793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Harvest CLO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.786.

Les décisions suivantes ont été approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 25 juin 2012:

- acceptation de la démission de TMF Administrative Services S.A. en tant qu'administrateur avec effet au 25 juin 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 25 juin 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à s' - Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Monsieur Jorge Pérez Lozano
- * Monsieur Martinus C.J. Weijermans
- * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012075586/24.

(120106961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Comparco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.696.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Georges Cyrille RAPAILLE, avec adresse professionnelle au 77, Avenue Mutsaard, 1020 Bruxelles, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Pierre AHLBORN, demeurant à 32, rue Beringen, L - 7517 Mersch, aux fonctions d'administrateur
- Monsieur Michel THOMAS, avec adresse au 4, rue des Erables, B-1040 Etterbeek

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012075461/23.

(120106752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Corporation Services Associés Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 129.867.

—
EXTRAIT

Par lettre de démission datée du 26 juin 2012, il résulte que Monsieur Alexandre Dubray démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012075465/14.

(120106753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

H.C.A. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 66.405.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 juin 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE et de la société COSAFIN SA., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg pour une période d'un an.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL pour une période d'un an.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012075579/17.

(120106957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

CRT Register International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.875.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 22 mai 2012 à 10h00

a été nommé administrateur – président au Conseil d'administration et administrateur-délégué Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg à effet du 23 mai 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016 en remplacement de Richard TURNER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 juin 2012.

CRT REGISTER INTERNATIONAL SA

Jan H VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012075475/19.

(120106710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Deka Loan Investors Luxembourg I SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 144.545.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 31. Mai 2012, einregistriert in Luxemburg A.C., am 5. Juni 2012, LAC/2012/25804, dass die Aktionäre der Aktiengesellschaft «Deka Loan Investors Luxembourg I SICAV-FIS», in Liquidation, mit Sitz in L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B144545, gegründet wurde, gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, am 2. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 421 vom 26. Februar 2009, beschlossen haben, die Liquidation der Gesellschaft zu schließen.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Mai 2012.

Die Bücher, Dokumente und Aufzeichnungen der Gesellschaft für einen Zeitraum von 5 Jahren ab dem Zeitpunkt der Veröffentlichung der Liquidation bei der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg hinterlegt bleiben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Juni 2012.

Référence de publication: 2012075480/22.

(120106907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

eSolve Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.220.

—
Der Jahresabschluss vom 31/12/2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075936/9.

(120108061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Deka Loan Investors Luxembourg II SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 144.546.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 31. Mai 2012, einregistriert in Luxemburg A.C., am 5. Juni 2012, LAC/2012/25805, dass die Aktionäre der Aktiengesellschaft «Deka Loan Investors Luxembourg II SICAV-FIS», in Liquidation, mit Sitz in L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B144546, gegründet wurde, gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, am 2. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 431 vom 27. Februar 2009, beschlossen haben, die Liquidation der Gesellschaft zu schließen.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Mai 2012.

Die Bücher, Dokumente und Aufzeichnungen der Gesellschaft für einen Zeitraum von 5 Jahren ab dem Zeitpunkt der Veröffentlichung der Liquidation bei der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg hinterlegt bleiben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Juni 2012.

Référence de publication: 2012075481/22.

(120106925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Deka Multi Asset Investors Luxembourg SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 144.544.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 31. Mai 2012, einregistriert in Luxemburg A.C., am 5. Juni 2012, LAC/2012/25803, dass die Aktionäre der Aktiengesellschaft «Deka Multi Asset Investors Luxembourg SICAV-FIS», in Liquidation, mit Sitz in L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B144544, gegründet wurde, gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, am 2. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 421 vom 26. Februar 2009, beschlossen hat, die Liquidation der Gesellschaft zu schließen.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Mai 2012.

Die Bücher, Dokumente und Aufzeichnungen der Gesellschaft für einen Zeitraum von 5 Jahren ab dem Zeitpunkt der Veröffentlichung der Liquidation bei der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg hinterlegt bleiben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Juni 2012.

Référence de publication: 2012075482/22.

(120106900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

A.B.L.E. Soft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7371 Helmdange, 7, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.149.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075938/10.

(120108051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Eccleston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 136.249.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le lundi 4 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 4 juin 2012 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur et de réélire les personnes suivantes:

- Maître FELTEN Bernard, avocat, né le 18 septembre 1964 à Schaerbeek (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, me Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur COLLOT Frédéric, directeur financier, né le 2 juillet 1974 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur NAVEAUX Jean, conseiller économique, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de nommer la personne suivante:

- Sotracom SPRL, établie et ayant son siège social à B-1360 Perwez, Chaussée de Wavre, 13, immatriculée auprès du Registre des Personnes Morales de Nivelles sous le n° BE 0426.624.707.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un Mandataire

Référence de publication: 2012075516/27.

(120106870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Eccleston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 136.249.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le lundi 4 juin 2012

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 4 juin 2012 que:

Le Conseil d'Administration a décidé, de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction du Président du Conseil d'Administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2012075517/14.

(120106870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Jasmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 67.529.

—
Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 mars 2012

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes MAZARS, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012075611/13.

(120106770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Fieldstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.881.

—
Extrait de la résolution du 30 mai 2012 des gérants de la société Fieldstone Holdings Sàrl

Il résulte de la résolution des gérants de la société Fieldstone Holdings Sàrl qui s'est tenue en date du 30 mai 2012 que:

- Les gérants constatent que des transferts de parts ont été effectués en date du 26 décembre 2011.

- 79 parts sociales détenues par la société Fieldstone Capital Holdings Limited, avec siège social à Harney Westwood & Riegels, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ont été transférées à Jonathan Mark Berman avec adresse privée à 17 Epping Road, Forest Town, 2193, Johannesburg, Afrique du Sud

62 parts sociales détenues par la société Fieldstone Capital Holdings Limited, avec siège social à Harney Westwood & Riegels, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ont été transférées à Clarence Oleofse avec adresse privée à 56 Bogey Street, Waterkloof Heights, 0065 Pretoria, Afrique du Sud

14 parts sociales détenues par la société Fieldstone Capital Holdings Limited, avec siège social à Harney Westwood & Riegels, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ont été transférées à Mr John Taylor avec adresse privée à 3 Riviera Mansions, 5 Main Avenue, Riviera, 2193 Johannesburg, Afrique du Sud

5 parts sociales détenues par la société Fieldstone Capital Holdings Limited, avec siège social à Harney Westwood & Riegels, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ont été transférées à Kalipa Mizz Mtati avec adresse privée à 21 Harrow Gate, Bryanston Drive, 2191 Bryanston, Afrique du Sud

5 parts sociales détenues par la société Fieldstone Capital Holdings Limited, avec siège social à Harney Westwood & Riegels, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ont été transférées à Mrs Indira Francis avec adresse privée à 68 Marie Street, 2090 Bramley North, Afrique du Sud

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fieldstone Holdings Sàrl

Graham J. Wilson

Référence de publication: 2012075543/29.

(120106844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Starbev Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.453.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 15 juin 2012, que l'associé unique de la Société, Starbev GP Limited agissant en tant que general partner au nom et pour compte de Starbev LP, a transféré la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Molson Coors Netherlands B.V., constituée et régie selon les lois du Pays-Bas, ayant son siège social à l'adresse suivante: Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Kamer van Koophandel sous le numéro 555268390.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Molson Coors Netherlands B.V.	19.750.000 parts sociales préférentielles de catégorie A
	19.750.000 parts sociales préférentielles de catégorie B
	19.750.000 parts sociales préférentielles de catégorie C
	19.750.000 parts sociales préférentielles de catégorie D
	19.750.000 parts sociales préférentielles de catégorie E
	1.250.000 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Starbev Holdings Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012075801/25.

(120106916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Groupe Investimmo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 156.241.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, représentant de la S.A.R.L. ABROAD FIDUCIAIRE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.654, procède à la dénonciation du siège avec effet immédiat, de la société GROUPE INVESTIMMO S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156 241, situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Christophe MIGNANI

Référence de publication: 2012075571/14.

(120106705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Hansofal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.582.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 juin 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Joseph WINANDY,
- COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET,
- JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER,

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Pierre SCHILL

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2012075584/20.

(120106884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Medic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.888.

Changement suivant le contrat de cession de parts en date du 30 mars 2012:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
Mr. Sten Sture LUNDGREN	125

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
Förlunda Gard AB, reg.nr.556805-9769, avec siège social à Förlunda Gard, S-705 91 Örebro, Suède	125

Luxembourg, le 26.06.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour MEDIC INTERNATIONAL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012075687/20.

(120106967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Investec GLL Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1299 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 126.490.

Il résulte des résolutions des associés de la société prises en date du 21 juin 2012 que le mandat du réviseur d'entreprise ("Wirtschaftsprüfer") a été renouvelé pour une durée d'un an, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 juin 2012.

Jörg FUCHS

Administrateur

Référence de publication: 2012075593/14.

(120106969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Iberian Hod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mai 2012

- La cooptation de Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 1471 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

IBERIAN HOD S.A.

Référence de publication: 2012075594/14.

(120106789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Ipsila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.742.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2012

- La cooptation de Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO, démissionnaire, est ratifiée,

- Les mandats d'Administrateur de Mesdames Anne-Marie GREGIS, Saliha BOULHAIS et Servane PAOLONI, toutes trois employées privées, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ainsi que la mandat d'Administrateur de Monsieur Christopher MORTON, Administrateur de sociétés, demeurant Wannegem Ledestraat, 36, B-9772 Kruishoutem, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de cinq ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de cinq ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2012.

Certifié sincère et conforme

IPSILA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012075607/24.

(120106696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

JKC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.551.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Fabrice Jacob, Alex King Yue Leung, Jean-Luc Neyens, Patrick Rivière et Mesdames Barbara Nicolas et Anne-Marie Goffinet, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l. (anciennement KPMG Audit S.à.r.l., Luxembourg), avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour JKC FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012075616/21.

(120106852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Jordanus Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 14.033.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2012 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Joseph WINANDY,

- COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET

- JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

- la société anonyme THE CLOVER, Société Anonyme ayant son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour copie conforme
J. WINANDY / COSAFIN S.A.
- / Signature
Président / Administrateur

Référence de publication: 2012075617/21.

(120106937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Episteme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.465.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juin 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, Président
- Monsieur Pierre LENTZ,
- Monsieur Luc HANSEN,

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012076893/18.

(120109820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Kestego SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 139.874.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 21 juin 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l, Luxembourg en tant que «Réviseur d'Entreprises Egréé», pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 qui approuvera le rapport annuel révisé au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075621/13.

(120106951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Kipanya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.148.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2012

- La démission de Monsieur Philippe STANKO de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Emmanuel THIRY, né le 26 septembre 1984 à Libramont-Chevigny (Belgique), employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe STANKO. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016

Référence de publication: 2012075628/12.

(120106924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

L.C.L. Constructions & Renovations Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-9177 Niederfeulen, 1, Réimerwee.

R.C.S. Luxembourg B 163.808.

En date du 15 juin 2012, ont eu lieu les cessions de parts sociales suivantes:

- Monsieur Luis DE JESUS MARQUES a cédé à Madame Susanna Maria ALMEIDA DOS SANTOS CARDOSO, née à Campelo-Baiao (Portugal), le 19 septembre 1976, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 1, Réimerwee, 6 parts sociales qu'il détenait de la société,

- Monsieur Luis DE JESUS MARQUES a cédé à Madame Sandra Maria LAGE, née à Carva (Portugal), le 8 février 1982, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 133, rue de Warken, 6 parts sociales qu'il détenait de la société,

Au terme de ces cessions de parts sociales, la répartition du capital de la société L.C.L. CONSTRUCTIONS & RENOVATIONS SARL est la suivante:

- Monsieur Luis DE JESUS MARQUES, détient	28 parts sociales
- Monsieur Lucas Joao SOARES PEREIRA, détient	40 parts sociales
- Monsieur Carlos ADRIANO CARDOSO détient	40 parts sociales
- Madame Sandra Maria LAGE, détient	6 parts sociales
- Madame Susanna ALMEIDA DOS SANTOS CARDOSO, détient	6 parts sociales
Total	120 Parts sociales

Référence de publication: 2012075631/22.

(120106782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Lasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.394.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaire tenue le 13 mars 2012

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012075639/13.

(120106773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Levita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.392.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 mars 2012

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes MAZARS, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012075648/13.

(120106777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.
